



CEA/BSR-AC INFOS

"Accélérer le développement d'une sous-région"

Sommaire

Activités sectorielles	2
Visibilité et Coopération	8
Annonces	10
Publications	12

Editorial

La croissance enregistrée en Afrique centrale (*) en 2004 s'est appuyée sur une activité économique mondiale dynamique caractérisée par une progression de la demande de matières premières, principalement le pétrole dont les cours ne cessent d'augmenter depuis le début de l'année 2004. La sous région CEEAC a, par ailleurs, bénéficié de l'apaisement des conflits en République Démocratique du Congo et en République Centrafricaine.

Toutefois, le secteur privé en Afrique Centrale connaît un faible niveau de développement à cause des coûts élevés, de l'insuffisance des infrastructures, mais surtout du manque d'accès aux ressources permettant de financer l'investissement. Le rapport sur les *Economies de l'Afrique centrale 2006*, suggère de réfléchir sur la question de la mise en place d'un fonds de garantie sous-régional des investissements. Un tel fonds pourrait, s'il voyait le jour, pallier en partie l'inadéquation entre offre et besoins de financement du secteur privé. Il permettrait au secteur privé de jouer son rôle de moteur de la croissance et de gisement d'emplois.

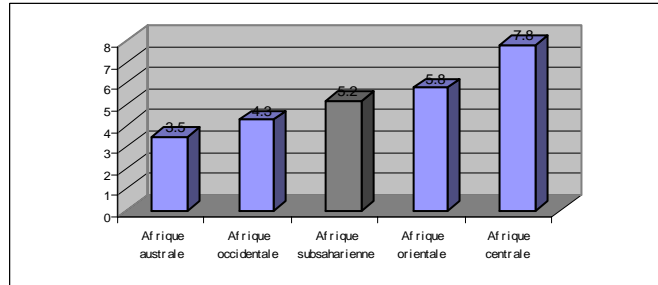
Mamadou Hachim Koumaré
Directeur de la CEA/BSR-AC

Numéro 003 de Septembre à Décembre 2005

Une publication du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

Evolution Economique en Afrique Centrale

L'Afrique centrale (*) a enregistré en 2004 de bonnes performances économiques qui se sont traduites par une progression du PIB réel de +7,8%, supérieure à la moyenne de l'Afrique Sub Saharienne de +5,2%. Il s'agit, des meilleures performances jamais enregistrées depuis la deuxième moitié de la décennie 1990. Celles-ci sont le résultat de la combinaison de facteurs internes (mise en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes) et externes (hausse substantielle et régulière du cours du pétrole). Elle s'est concrètement traduite par des niveaux



d'inflation relativement faibles qui, pour la plupart des pays sont en deçà de la limite des 3% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires. De même, le solde budgétaire a continué à s'améliorer ainsi que celui de la balance commerciale dont l'excédent a affiché une hausse importante en 2004. Dans certains pays, la demande intérieure a contribué de manière significative au soutien de cette croissance. Ces bons résultats cachent cependant de grandes disparités entre pays de la sous-région CEEAC. En effet, bien que positifs, les taux de croissance varient de +30% à moins de +5%. Ces taux de croissance restent pour la plupart des pays, insuffisants

pour pouvoir réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

Cette croissance soutenue devrait se situer à 7,0% en 2005 avant de connaître un léger fléchissement en 2006 (6,4%) en raison de la dissipation de l'effet positif généré par l'exploitation des nouveaux champs pétrolifères. Il convient de

noter que, ces perspectives optimistes demeurent, malgré tout, dépendantes de la poursuite de

l'expansion de l'économie mondiale, d'un apaisement généralisé des conflits sous-régionaux et de meilleures conditions météorologiques. Dans ces circonstances, il serait souhaitable pour les pays d'Afrique centrale de diversifier les sources de croissance en créant par exemple les conditions favorables au développement du secteur privé. Dans le même ordre d'idée, il s'agira pour ces pays, de mettre en œuvre des réformes ambitieuses dans d'autres secteurs économiques, pour permettre la réalisation des OMD, sans compromettre la stabilité macro-économique.

(*) Afrique Centrale = Pays CEEAC

ACTIVITES SECTORIELLES

Transports et Infrastructures: une priorité pour l'Afrique Centrale

La CEA/BSR-AC a choisi le développement des infrastructures de transport comme un des domaines prioritaires de l'intégration régionale en Afrique Centrale en vue d'assister les Communautés Economiques Régionales dans l'exécution du programme du NEPAD et l'atteinte des Objectifs du Millénaire. A cet effet, des experts

en transports et travaux publics de toute l'Afrique centrale zone CEEAC chargée d'examiner le rapport sur la priorisation des projets du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC) ainsi que les re-

présentants des Institutions internationales présentes et actives dans la sous-région, se sont réunis à l'Hôtel Intercontinental Okoumé Palace à Libreville (Gabon) du 10 au 11 octobre 2005 pour entre autre, valider la méthodologie (critères, notation et pondération) proposée pour hiérarchiser les projets du PDCT-AC et recueillir les données complémentaires, nécessaires à l'applica-



tion de ladite méthodologie.

Au vu de l'importance d'un système de transport fiable dans la sous-région Afrique Centrale, de son impact sur le développement communautaire et régionale, la CEA en collaboration avec les Institutions internationales de la sous-région, a mis en œuvre un système d'information géographique (GIS) dont le but

serait de vulgariser davantage les projets du PDCT-AC tout en donnant des informations sur l'environnement, la population et les activités économiques des différentes zones traversées par des corridors inclus dans le Plan Directeur. Ce système, bien qu'en voie de fi-

nalisation, a été présenté aux experts et se révèle être un véritable outil de travail pour les décideurs et bailleurs de fond. Toutefois, il est nécessaire au préalable de procéder à la **classification et à la codification** des différents corridors de développement régional. Au terme de ces échanges, que les actes suivent et épousent les différents engagements pour le bonheur des populations d'Afrique Centrale.



LISEZ ET FAITES LIRE CEA/BSR-AC INFOS, LE BULLETIN D'INFORMATIONS DU BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE.

ACTIVITES SECTORIELLES (suite)

Mise en oeuvre du Plan Directeur des Transports pour l'Afrique Centrale: un premier bilan

Pour la deuxième fois, les membres du Comité Opérationnel de suivi du PDCT-AC assistés des experts de la CEEAC, de la CEMAC, de la CEA et de la BDEAC se sont réunis dans les locaux du Secrétariat Général de la CEEAC à Libreville (Gabon), le jeudi 13 octobre 2005, sous la présidence de Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, Président de la BDEAC, Président du COS du PDCT-AC pour évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations de la première rencontre et valider les conclusions de la réunion des experts en transports et travaux publics chargée d'examiner le rapport sur la priorisation des projets du PDCT-AC.

La mise en œuvre des projets contenus dans le PDCT-AC représente un travail méthodique sur la base d'un calendrier précis et concis. C'est conscient de ces aspects que les membres du COS au terme de leurs discussions ont élaboré une feuille de route pour la période allant du 15 octobre 2005 au 31 décembre 2006.

A la suite de cette rencontre des membres du COS, la première réunion du Comité Ministé-

riel de Suivi (CMS) du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC) s'est tenue cette fois dans les locaux de l'Hôtel Okoumé Palace Intercontinental, le samedi 15 octobre 2005, sous la présidence de S.E. Seyni KATCHALLA, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire (République du Cameroun), Représentant S.E. Martin Aristide OKOUDA, Ministre des Travaux Publics, Président du CMS.

Après examen, le CMS a adopté les différentes conclusions des réunions du COS et un budget pour la sensibilisation, la diffusion et la recherche de financement du PDCT-AC.

La prochaine réunion du CMS se tiendra à Malabo vers la fin du premier trimestre 2006.



ACTIVITES SECTORIELLES (suite)

Sociétés de l'Information: une nécessité pour l'Afrique Centrale

Il n'est de doute pour personne que l'ère de l'information bouleverse nos habitudes, nos manières de vivre, de communiquer, d'échanger de collaborer, de travailler etc.. Supprimant les barrières spatiales et temporelles et offrant un large éventail d'instruments nouveaux, qui peuvent permettre aux pays africains et d'Afrique Centrale en particulier d'accomplir des avancées technologiques sans passer par les étapes intermédiaires qu'ont connues les pays industrialisés. Elle offre aux pays en développement d'énormes possibilités pour améliorer leur situation économique et réduire la pauvreté.

Avec l'aide de la CEA, certains Gouvernements de la sous-région, élaborent de plus en plus des «politiques et stratégies d'appropriation des TIC pour le développement» afin de tirer parti des niches d'opportunités offertes par ces nouvelles technologies, pour favoriser l'accélération des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et augmenter les chances de réussite des Stratégies de la réduction de la pauvreté. En effet, les Etats de l'Afrique Centrale dans le processus de faire des TICs un réel outil de développement socio-économique, devront adopter en tant que facilitateur ou catalyseur, une approche à la fois méthodique, intégrée et progressive. Une approche méthodique en ce sens qu'opérer sans support, sans guide, est synonyme de développement non contrôlé et d'inflations; approche intégrée ou participative, du fait qu'un secteur à lui seul ne peut faire face aux nombreux défis de la mise en œuvre d'une Société d'Information Inclusive, tous les acteurs devront être impliqués dans le processus; approche progressive ou sectorielle et phasée pour optimiser les chances de réussites. Telle est la vision des plans NICI ou e-stratégies.

Malgré les nombreuses opportunités et avancées notables, il est à noter malheureusement que les facteurs déterminants d'une meilleure appropriation des TICs comme outil de développement ne s'observent pas dans la sous-région de l'Afrique centrale, la plupart des pays ayant été victime de guerres fratricides, n'ont pas su développer et mettre en œuvre des politiques et stratégies TICs adéquates et sou-

tenues.

Sur la base du plan d'action de la première phase du SMSI tenu à Genève en 2003, la CEA a effectué une étude sur l'état de l'utilisation des TICs pour le développement en Afrique Centrale, dans les pays couverts par le Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA. De cette étude, il ressort d'une manière générale qu'en dehors des pays qui ont finalisé ou sont en cours de validation et d'opérationnalisation de leur e-stratégies pour une meilleure orientation des actions dans le secteur, globalement les initiatives TIC en cours dans la région sont un peu éparpillées et ne sont pas suivies. Ceci explique le manque de statistiques adéquates. Il urge donc que des actions soient prises afin d'optimiser le capital TIC de la sous-région et à terme, mesurer son impact sur le développement socio-économique à travers des outils comme le projet Scan-ICT initié par la CEA en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Union Européenne (UE) et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD).

Le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les pays de l'Afrique Centrale et en voie de développement en général afin de permettre un accès à tous aux Nouvelles Technologies nécessite des mécanismes financiers adéquats. C'est fort de cette conviction que la deuxième phase du SMSI tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, a adopté comme complément des mécanismes existants pour le financement de la société de l'information, le Fonds de Solidarité Numérique (FSN), présenté dans le contexte du NEPAD par le Président Wade du Sénégal comme mécanisme de financement volontaire mondial.

Toutefois, avant d'en arriver au financement du déploiement des TICs, il importe que l'ensemble des Etats de l'Afrique Centrale ainsi que les Communautés Economiques Régionales adoptent et mette en œuvre des e-stratégies afin de faciliter les services et améliorer l'efficacité de leurs administrations.



ACTIVITES SECTORIELLES (suite)

La CEA au Sommet Mondial sur les Sociétés de l'Information

La CEA au cours du Sommet Mondial sur les Sociétés de l'Information a organisé, en collaboration avec ses partenaires, un certain nombre d'activités parmi lesquelles deux tables rondes sur la mise en place d'un partenariat régional pour la société de l'information, une table ronde sur le thème « les femmes dans la société de l'information », la problématique de la mesure de la société de l'information et le Plan d'action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES).

Au cours de la table ronde sur la mise en place d'un partenariat régional pour la société de l'information présidée par S.E Paul Kagame, Président du Rwanda, les panélistes ont insisté sur la nécessité d'une coopération régionale et du renforcement du partenariat public-privé dans le développement durable des stratégies d'information car les TICs sont des moteurs de propulsion de la société dans une croissance économique plus rapide. L'accès aux TICs est nécessaire pour atteindre les OMD ont-ils poursuivi. Pour le Président Kagame, les TICs ne relèvent pas d'une question de choix mais d'une nécessité. Dans son intervention, le SE de la CEA, M. Abdoulie Janneh a indiqué que le développement des TICs est indispensable dans la réalisation de l'intégration régionale en Afrique.

Les participants à la table ronde sur « les femmes dans la société de l'information » ont reconnu le besoin de sensibiliser les décideurs sur la nécessité d'établir une société de l'information qui favorise la pleine et active participation des femmes et des hommes.

« Il ne fait aucun de doute que les statistiques sont fondamentales dans le processus de prise de décision et la mesure de la société de l'information exige une liste internationalement convenue d'indicateurs de base et une méthodologie saine et fiable, ainsi que l'assistance technique pour la mise en place des capacités, particulièrement dans les pays en voie de développement », appel lancé par le SE de ECLAC, M. José Luis Machinea, au cours de l'activité sur la mesure de la société de l'information qui voyait la participation d'une centaine de participants, l'Afrique Centrale étant représentée par une délégation du Cameroun.

En collaboration avec l'Union Africaine, la CEA a en marge du sommet, organisé une session sur la mise en oeuvre du Plan d'action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) adopté par les ministres africain en charge des TICs en septembre 2005. Dans son mot d'ouverture, le SE de la CEA a souhaité que les divers projets, identifiés dans le plan d'action, transforment l'écart numérique existant entre les populations rurales et urbaines, les pauvres et les riches, en opportunités numériques dans la région, contribuant à réduire l'écart de développement. La Banque Africaine de Développement, le Centre International de Recherche pour le Développement, l'Institut Internationale pour la Communication et le Développement et bien d'autres Institutions comme L'Union Européenne, le DFID, la Coopération Suisse pour le Développement... ont exprimé leur volonté de collaborer sous le cadre du PARAES et dans sa mise en oeuvre.

ACTIVITES SECTORIELLES (suite)

Réformes du secteur énergétiques: une urgence

Les décideurs et hauts fonctionnaires du secteur de l'énergie de dix-neuf (19) pays africains et les représentants de neuf (9) organismes internationaux et régionaux, se sont réunis à Addis Abeba, Ethiopie, du 15 au 16 décembre 2005, pour discuter des réformes à apporter au secteur énergétique dans le cadre d'un forum sur **les politiques des réformes du secteur énergétique** organisé par la Division du Développement Durable de la CEA en collaboration avec le Département des Affaires socio-économiques des Nations Unies (UNDESA).

Reconnaissant que l'accès à l'énergie, particulièrement dans les secteurs ruraux, est l'un des grands défis auxquels fait face les pays africains dans leurs efforts d'atteindre les buts et objectifs du sommet du millénaire pour le développement ainsi que de réaliser le développement durable, les participants au forum ont convenu qu'entreprendre des réformes du secteur d'énergie électrique a été principalement rendu nécessaire par le besoin d'améliorer les performances technique et financière des entreprises pour favoriser le développement socio-économique. Les réformes du secteur énergétique devraient contribuer à l'établissement des cadres légaux et institutionnels favorisant l'augmentation des investissements dans le secteur.

Toutefois, sur la base des données et des informations disponibles, les réformes dans les pays africains au sud du Sahara ont eu des résultats mitigés. De façon générale, les réformes n'ont pas suffisamment contribué à la durabilité du secteur énergétique.

Par ailleurs, tandis que des réformes étaient prônées en tant que moyens permettant d'attirer de



nouveaux investisseurs dans le secteur, les efforts des gouvernements dans la mise en place des partenariats public-privé dans beaucoup de pays ont échoué dans la génération de nouveaux investissements significatifs pour la production d'électricité aussi bien que dans l'extension des réseaux de transmission et de distribution. Force est de constater que 24% de la population au sud du Sahara ont accès à l'électricité contre 94% en Afrique du Nord.

En clôturant le forum, les décideurs et hauts fonctionnaires du secteur de l'énergie, réaffirmant leur engagement à briser le cycle de la pauvreté en Afrique et à réaliser le développement durable dans leurs pays, ont invité tous les partenaires au développement, en particulier les institutions financières internationales, pour une plus franche coopération avec les pays africains sur les choix des options de développement et à la mise en place du processus des réformes du secteur énergétique afin de permettre un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes nationales et régionales.

ACTIVITES SECTORIELLES (suite)

Pour une prise en compte des données désagrégées sur le genre dans les budgets nationaux

Les systèmes nationaux et régionaux de statistique en Afrique ont fait peu de progrès pour générer les données désagrégées selon le genre qui sont nécessaires pour mieux comprendre, évaluer et suivre les systèmes et les politiques. L'absence de ces données désagrégées selon le genre, sur le secteur des ménages, représente une difficulté majeure, aussi bien au niveau national qu'à celui régional, dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies sensibles au genre y compris celles relatives à la lutte contre la pauvreté.

Le Centre Africain pour le Genre et le Développement (CAGED) de la Commission Economique des Nations Unies, a développé, un Guide de référence pour la prise en compte du travail non rémunéré et la production des ménages dans les statistiques nationales, les politiques et les budgets en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté en Afrique. Le Guide contient un ensemble d'outils que les décideurs politiques peuvent utiliser pour améliorer l'efficacité des politiques économiques qui visent la réduction de la pauvreté. Une des composantes clé concerne les procédures pour aider les gouvernements à préparer les comptes satellites.

C'est ainsi qu'un atelier sous régional pour l'Afrique Centrale a été organisé par la CEA/BSR-AC en collaboration avec le CAGED à Douala (Cameroun), du 28 décembre au 2 novembre 2005 pour renforcer les capacités nationales à produire, utiliser et disséminer les statistiques relatives aux questions de genre, au niveau national, en vue

d'influencer les politiques et programmes au profit des femmes.

Prenaient part aux travaux vingt-deux experts en provenance des pays de la sous région (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, et Tchad). Chaque pays était représenté par un cadre spécialiste en genre du ministère chargé du genre/promotion de la femme, et d'un cadre statisticien chargé des comptes nationaux du Ministère chargé de la planification du développement. En outre, pour le Cameroun, on



a relevé la participation d'experts des services décentralisés du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, du Commerce, et de sociétés publiques.

Monsieur Koumaré dans son mot d'ouverture, a relevé entre autres que la plupart des activités qui font vivre les populations africaines font partie du secteur non marchand de l'économie, secteur dont fait partie

l'important travail dit domestique qu'exercent les femmes, et qui participe à l'entretien du capital humain. C'est pour aider les Etats membres de la CEA à valoriser l'importante contribution de la femme africaine au développement socio-économique du continent, que la CEA a développé le Guide d'intégration du travail non rémunéré et de la production des ménages dans les systèmes statistiques, les politiques et les budgets nationaux a-t-il poursuivi.

Afin de joindre les actes aux engagements, des Plans d'actions par Etat ont été élaborés pour l'intégration du travail non rémunéré et la production des ménages dans les statistiques, les politiques et les budgets nationaux, lesquels Plans d'Action se dérouleront jusqu'en fin 2007.

VISIBILITE ET COOPERATION

Intégration régionale en Afrique Centrale: on se concerte

Le renforcement des capacités des Institutions d'intégration de la sous-région constitue l'une des priorités majeures de la CEA/BSR-AC. Ainsi, compte tenu de la présence en Afrique Centrale de deux Communautés Economiques dont les programmes tendent souvent à se chevaucher, la CEA/BSR-AC a favorisé la signature d'un mémorandum d'accord tripartite entre la CEEAC, la CEMAC et la CEA pour impulser l'intégration régionale à travers une harmonisation des activités et programmes sectoriels. Ledit mémorandum prévoit des réunions de concertation annuelles à cet effet.

Conformément donc aux termes de cet accord, la réunion de concertation, facilitée par la CEA/BSR-AC, s'est tenue à Libreville le 13 octobre 2005 sous l'égide de la CEEAC, pour identifier les axes et domaines prioritaires de coopération entre les 3 institutions majeures d'intégration et d'autres



partenaires et mettre en place les modalités de concertation entre ces différents acteurs.

Conscient du retard qu'accuse la sous-région dans le domaine global du développement socio-économique, les participants à cette concertation se sont accordés sur quelques axes prioritaires pour l'année 2006 notamment la réalisation des études dans les domaines des infrastructures, le commerce, la mise en œuvre du NEPAD et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Technologies de l'Information et de la Communication pour le Développement. C'est à juste titre que les TICs ont été retenus comme un axe prioritaire pour la sous-région car les analphabètes du 3^{ème} millénaire sont ceux qui seront à la traîne en matière de nouvelles technologies.

Développer les transports en Afrique sub saharienne pour réduire la pauvreté



Le plan de développement à long terme (PDLT) du Programme de Politiques de Transport en Afrique Sub Saharienne (SSATP) vise une amélioration concrète dans le secteur des transports

en Afrique sub saharienne pour lui permettre ainsi de contribuer activement et pleinement à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Au vu de la complexité de la mise en œuvre d'un tel plan, 304 experts en transports d'Afrique au sud du sahara et du monde parmi lesquels des délégations du Cameroun, de la RDC, de la RCA, du Burundi, du Rwanda, du Gabon, du Tchad et du Congo, se sont rassemblés à Bamako, Mali du 12 au 17 novembre 2005 dans le cadre de l'assemblée annuelle 2005 du SSATP pour faire avancer le processus de mise en œuvre du PDLT du SSATP.

Entre autres questions traitées lors de cette assemblée, il s'est agi de la mise en place des stratégies de transport qui contribuent à la réduction de la pauvreté car, un système inefficace d'infrastructure et de services de transport est un obstacle à l'accélération de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, un tel système ne fa-

vorise pas le commerce interrégional et international, mais aussi, il ne permet pas de lier les points de production aux zones de consommation d'où la nécessité du renforcement des liens entre transport, commerce et intégration régionale.

Il est urgent de créer une vision d'avenir pour le système de transport en Afrique, en vue d'améliorer la mobilité des pauvres, le climat des investissements, l'accès aux marchés compétitifs, l'écoulement des produits agricoles et le développement de l'agriculture, la création d'emplois et la lutte contre le chômage.

Il est de plus en plus admis, en effet, que pour donner suite aux résultats tirés des activités menées au titre du SSATP – plans d'action, enseignements, principes de bonne pratique, etc. – à l'échelon national et régional, un appui politique au plus haut niveau possible s'impose dans les pays membres. C'est à ce titre que les ministres de transport d'Afrique au Sud du Sahara se sont engagés entre autres à: procéder aux analyses des stratégies de transport et de réduction de la pauvreté et en adopter les résultats afin de les intégrer dans les politiques et stratégies nationales de transport et de réduction de la pauvreté et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place des mécanismes de financement et de gestion durables des infrastructures et des services de transport..

VISIBILITE ET COOPERATION (suite)

Zone de libre échange et Contribution communautaire d'intégration: appliquer les textes

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont pris deux importantes mesures dans le cadre de la relance des activités de la CEEAC, en vue du renforcement et de la redynamisation du processus d'intégration en Afrique centrale. Il s'agit de la création d'une Zone de libre échange (ZLE) au sein de la Communauté dans le cadre d'un schéma de libéralisation des échanges devant conduire, à l'horizon 2008, à l'union douanière et d'un prélèvement communautaire dénommé Contribution communautaire d'intégration (CCI) pour soutenir de manière conséquente les activités de la Communauté.

Ces mesures permettront à la Communauté de prendre un nouvel élan grâce aux opportunités d'affaires et d'investissements qu'elles offrent aux différents acteurs pour mieux s'exprimer.

Cependant, la mise en œuvre effective de ces mesures par les Etats nécessite une information et une sensibilisation des administrations chargées de les appliquer et aussi une large diffusion auprès du secteur privé et de la société civile. C'est à ce titre que le Secrétariat général de la CEEAC a effectué du 8 au 12 novembre 2005 et du 5 au 10 décembre 2005, une mission de vulgarisation des instruments de la ZLE et de la CCI dans certains Etats membres, conformément aux instructions des instances de la Communauté. Cette mission s'est déroulée sous deux aspects à savoir: des séminaires et des visites de terrain. Au cours des séminaires, les principaux dossiers que suivent la CEEAC ont été évoqués, notamment la Zone de libre échange, le NEPAD, le PDCT, l'interconnexion des réseaux électriques nationaux des Etats membres, le financement des activités et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Secrétariat général.

Concernant la ZLE, la mission a rappelé le nouveau schéma de libéralisation des échanges commerciaux, les enjeux actuels pour la région, les défis, le contexte régional, continental et international relatif aux échanges ainsi que l'impact sur le développement des Etats. Des explications ont été données sur les instruments de la zone de libre échange conformément aux Décisions n°03/CEEAC/CCEG/XI/04 et n°04/CEEAC/CCEG/XI/04 ainsi que les Protocoles régissant le

commerce intracommunautaire notamment le tarif préférentiel, les documents d'accompagnement des marchandises, les obstacles non tarifaires pour ne citer que ceux là. Par ailleurs, l'implication des différents acteurs (instances communautaires, administrations publiques, secteur privé, société civile) dans la mise en œuvre effective de la ZLE de la CEEAC est capitale.

Au plan financier, la CEEAC a connu des difficultés à cause entre autres des limites de l'ancien mécanisme de financement, ce qui rendait le fonctionnement de l'institution presque aléatoire. La recherche d'une meilleure adéquation entre les missions et les ressources a conduit les instances communautaires à prendre la décision d'instaurer un nouveau mécanisme de financement des activités de la Communauté.

La décision mettant en place la CCI semble être une réponse plausible mais peut être décevante si elle n'est pas appliquée ou insuffisamment appliquée à cause de la maîtrise du mécanisme. Ainsi, pour une application efficace de la CCI, la démarche actuelle consiste à faire signer des conventions entre les Etats, la CEEAC et les Banques.

Toutefois, force est de constater les difficultés dans la mise en œuvre de la ZLE et de la CCI. A cet effet, les administrations techniques concernées s'estiment prêtes à appliquer les textes y relatifs à condition qu'elles reçoivent des instructions de leur hiérarchie. Il revient donc au Secrétariat Général de la CEEAC d'accentuer les contacts avec les Etats pour s'assurer que les instructions soient données aux services techniques chargés d'appliquer les textes, et d'autre part, initier des réflexions sur les adaptations nécessaires à opérer au niveau des instruments de la ZLE pour les rendre plus efficaces et attractifs en vue de l'adhésion des opérateurs économiques.

ANNONCES

Comité Intergouvernemental des Experts: Yaoundé 2006

La vingt-quatrième réunion du CIE du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique se tiendra à Yaoundé (République du Cameroun), du 20 au 21 mars 2006. Elle sera précédée par une réunion ad hoc d'un groupe d'experts sur le programme régional d'infrastructures et la facilitation de transit dans les couloirs en Afrique centrale, les 17 et 18 mars 2006.

La vingt-quatrième session du Comité Intergouvernemental d'Experts examinera :

- les tendances des conditions socio-économiques de l'Afrique centrale en 2005 ;

- la problématique du genre dans les stratégies de réduction de pauvreté;
- l'impact de l'intégration régionale et les questions d'harmonisation des programmes d'intégration en Afrique centrale ;
- les activités de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique d'avril 2005 à mars 2006.

De façon générale, les Comités Intergouvernementaux d'Experts (CIE) des Bureaux sous-régionaux de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) sont des organes de la Commission mis en place en mai 1997, par la Conférence des Ministres de la CEA. Les CIE supervisent l'élaboration et

l'exécution du programme de travail et font des recommandations sur les priorités de développement pouvant être pris en compte dans la programmation des activités des Bureaux. Ces recommandations portent notamment sur les questions socio-économiques et du renforcement de la coopération sous-régionale et de l'intégration régionale. Les Comités Intergouvernementaux d'Experts proposent aussi des mesures pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes des Bureaux.

Priorisation des projets du PDCT-AC: les Experts attendus à Yaoundé

Cette réunion qui se tiendra du 17 au 18 mars 2006 à Yaoundé et dont les conclusions et recommandations seront soumises au Comité de Suivi du Plan Directeur des Transports de l'Afrique Centrale, élargi aux Ministres du NEPAD, aura pour objectifs :

- D'examiner les résultats de l'étude sur la priorisation des projets du PDCT-AC ;
- De se pencher sur les différentes initiatives de facilitation de transit dans les corridors susmentionnés en vue de les harmoniser, dans l'optique d'une stratégie sous-régionale de facilitation des transports en Afrique centrale.

De la réunion, il est attendu:

- La validation des résultats de l'étude sur la priorisation des projets du PDCT-AC ;
- L'impulsion d'une dynamique d'harmonisation des initiatives sur la facilitation de transport et transit en Afrique centrale en vue de l'établissement d'un programme régional de facilitation de transport et transit, et l'établissement d'un comité de Suivi pour l'établissement de ce programme.

ANNONCES (suite)

Les Institutions de Micro Finance à l'école de la gouvernance

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir le secteur privé en Afrique, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) organise une série d'ateliers/séminaires afin d'élaborer un guide sur les codes et la mise en œuvre de standards pour la gouvernance d'entreprise en Afrique, dans les cinq sous régions africaines. Cette activité fait partie intégrante d'un mandat plus large de la Commission visant à promouvoir la bonne gouvernance en vue de stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour l'Afrique centrale, un atelier sur le thème « la gouvernance des institutions de micro finance : mécanismes pour améliorer les organisations de la Société Civile en Afrique centrale » sera organisé du 16 au 19 janvier 2006 à Douala et aura pour objectif principal de renforcer les capacités des organisations de la Société Civile, des Communautés Econo-

miques Régionales, et des Etats membres, sur les questions de bonne gouvernance d'entreprise.

Les objectifs immédiats de l'atelier sont d'examiner :

- les forces et les faiblesses de la gouvernance des institutions de la micro finance en Afrique centrale, et les solutions à promouvoir et à mettre en œuvre pour la transparence, la responsabilisation, l'efficacité, l'efficience, l'intégrité et la justice dans la gestion de ces institutions ;
- les défis restants à relever, et
- les bonnes pratiques et les stratégies pour leur diffusion.

Les résultats attendus de cet atelier porteront sur les mesures à prendre et les domaines où les décideurs, les parlementaires et la société civile devraient focaliser leurs actions afin de mettre en application de meilleures pratiques en matière de gouvernance des entreprises, en particulier celle des institutions de micro finance.

Forum sur les Investissements privés en Afrique Centrale

Le Bureau sous régional pour l'Afrique centrale de la CEA organisera, en partenariat avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), PRO€INVEST et d'autres institutions internationales, un Forum sur le thème :

**« La promotion des investissements dans le
contexte de l'intégration régionale
en Afrique centrale :**

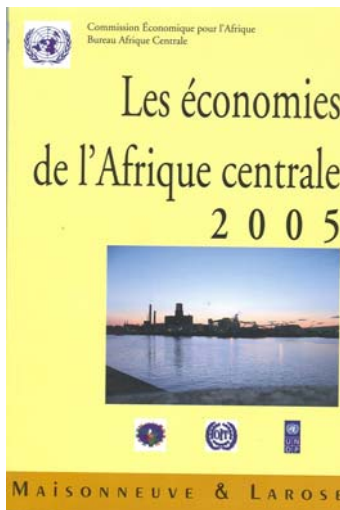
**Enjeux et défis de la mise en place de mécanismes
sous-régionaux de garantie des investissements et
de mobilisation de l'épargne »**

Ce Forum fait partie des initiatives de divers partenaires au développement pour faciliter les choix stratégiques et promouvoir des politiques d'investissement efficaces au niveau des pays et des institutions communautaires.

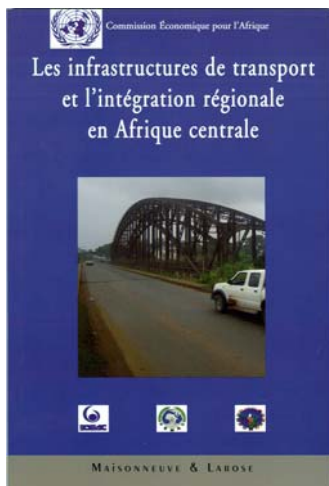
L'objectif principal du Forum est de contribuer, en accord avec les orientations du NEPAD et en prévision de nouvelles initiatives, aux efforts de la CEMAC, de la CEEAC et de leurs pays membres et à la promotion les investissements en Afrique centrale.

Les bénéficiaires des résultats du Forum seront, entre autres, l'ensemble des pays de la zone CEMAC et CEEAC, les institutions bancaires et financières de la sous-région, le secteur privé, les institutions de microfinance etc.

Le Forum se déroulera en mai 2006.



Ce rapport fait partie de la série des publications du Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale. Dans sa première partie il traite des récentes évolutions des indicateurs macro-économiques de la sous-région et de la situation sociale. Dans la deuxième partie, le rapport expose les différentes mesures et initiatives prises ou à prendre afin d'imprimer un rythme accéléré au processus de l'intégration économique de la sous-région. La troisième partie débouche sur une série de recommandations qui peuvent être utilement exploitées par les pays dans la formulation de leurs politiques d'emploi et surtout l'instrumentalisation de l'emploi en vue d'une lutte efficace contre la pauvreté.



Le présent ouvrage souligne les lacunes du système de transport en Afrique centrale. Il s'attarde notamment sur un système routier peu intégré, avec la plus forte proportion des tronçons manquants (47%) du continent ; un réseau ferroviaire peu connecté, avec le plus faible potentiel d'intégration de l'Afrique ; un mode de transport aérien en difficulté, malgré l'émergence des compagnies privées; un système de transport par voies d'eau intérieures en baisse importante ; un mode de transport maritime caractérisé par un cabotage informel, et au plan réglementaire, sur le manque d'harmonisation des règles et procédures gouvernant le domaine des infrastructures de transport.



Le présent rapport, publié sous la direction de Mamadou Hachim Koumaré, décrit les activités majeures de la CEA dans le domaine du transport aérien, conduisant à la libéralisation du marché du transport aérien africain tel que retracé dans la décision de Yamoussoukro.



L'objectif de ce rapport sur les Conseils Nationaux pour le Développement Durable (NCSD), publié sous la conduite de Ousmane Laye, est de promouvoir le partage d'expériences, l'échange des informations ainsi que le renforcement du plaidoyer pour le fonctionnement effectif des NCSD en Afrique.



L'objectif visé par ce rapport, élaboré par un groupe de travail de la Division du Développement Durable (SDD) sous la conduite de Ousmane Laye, est de fournir aux Etats membres des données sur l'institutionnalisation et l'application de l'Évaluation de l'Impact Environnemental (EIA) en Afrique ainsi que les bonnes pratiques et leçons apprises.

La CEA/BSR-AC accueille de nouveaux collègues

La CEA/BSR-AC vient de connaître un renforcement de son expertise en vue de mieux réaliser son programme de travail 2006 / 2007 d'une part et d'autres parts, mieux servir la sous-région Afrique Centrale. Les Experts Janvier Nkurunziza, Abdoul Kane, Désiré Avom, Ousmane Diallo, Tidjani Chetima, Mamadou Bal et Fabrizio Carmignani ont pris leurs fonctions respectives et seront d'un apport certain dans les activités du Bureau en ce qui concerne l'Intégration Régionale, les études macro et micro économiques, les transports et le fond de garantie des investissements privés en Afrique Centrale.

Directeur de publication: Hachim Koumaré;

Equipe de rédaction: Albert Yama, Anne Marie Bakyono, Ety Puraatmadja, Janvier Nkurunziza, Mamadou Bal, Ousmane Diallo, Abdoul Kane, Tekié Samuel, Désiré Avom, Fabrizio Carmignani;

Conception et Réalisation: Bertrand Tachago